L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 10 AOUT 1889.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI le 10ème jour d'août A. D. 1889, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment desdites années et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ADAMS, Mme MARY—
519. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $16 16
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 13, dans l'ilet No 87, borné par les rues Religieuse, St-Thomas, St-James, Céleste et Félicité, mesurant 31 pieds de face à la rue Religieuse sur 127 pieds de profondeur.

BACON, Mme S.—
539. Pour taxes de ville des années, 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 22 23; 1883, 2 00; 1884, 2 00; 1885, 2 54; 1886, 2 02; 1887, 2 02.
Montant à $54 44
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 642, borné par les rues Mandeville, Espagne, Robertson et Claiborne, mesurant, 35 pieds de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur.

BONNET, J. A. E.—
599. Pour taxes de ville des années 1880, $18 21; 1881, 17 84; 1882, 31 73; 1883, 20; 1884, 20; 1885, 25 40; 1886, 20 20; 1887, 2 20.
Montant à $178 60
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1336 bornée par l'avenue de Londres, les rues Vertu, Havane et Magistrat.

BONNEMER, L. ou CHAS LOUIS—
1012. Pour taxes de ville des années 1882, $96 25; 1887, 60 60.
Montant à $155 85
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14, dans l'ilet No 88, borné par les rues St-Pierre, Orléans, Bourgogne et Dauphine, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Pierre sur 75 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme R. H.—
1202. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à $50 50
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 6, borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad, mesurant 57 pieds de face à la rue Canal sur 108 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme R. H.—
1228. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à $10 16
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 19 dans l'ilet No. 332, borné par les rues Dorgenois, Broad, Canal et Douane, mesurant 38 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme R. H.—
1230. Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $39 48
Quatorze lots de terre dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 à 24 dans l'ilet No 355, borné par les rues Salomon, St. Louis, Conti et St-David.

BONNEMER, CHAS LOUIS—
1485. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $60 60
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 293, borné par les rues Remparts, Bassin, Girod et Julie, mesurant 52 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

BONNEMER, CHAS LOUIS—
1486. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $30 30
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 1 dans l'ilet No. 53, borné par les rues Peters, North Market, Tchoupitoulas et St-Joseph, mesurant 132 pieds de face à la rue Peters sur 115 pieds de profondeur sur une ligne et 116 pieds sur l'autre.

BONNEMER, CHARLES LOUIS—
1487. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $161 60
Moins en à compte 100 00

Balance ....$ 61 60
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 47, borné par les rues Chartres, Royale, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 64 pieds de face à la rue Chartres sur 114 pieds de profondeur.

BONNEMER, CHARLES LOUIS—
1488. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $101 00
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 3, dans l'ilet No. 47, borné par les rues Chartres, Royale, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 42 pieds de face à la rue Chartres sur 120 pieds de profondeur.

BONNEMER, CHAS. LOUIS—
1489. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No 135, borné par les rues Orléans, St-Claude, Liberté et St-Pierre, mesurant 25 pieds de face à la rue Orléans sur 50 pieds de profondeur.

BLACK, CHAS. E.—
1564. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $30 30
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 7 dans l'ilet No 145, borné par les rues Royale, Architecte, St-Ferdinand et Port, mesurant 17 pieds 6 pouces de face aux rues Royale et Architecte sur 128 pieds de profondeur.

CORNIN, P.—
1728. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $86 91
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No. 608, borné par les rues St-Ferdinand, Presse, Villeré et Robertson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Ferdinand sur 170 pieds de profondeur.

CARRIERE, JEAN—
1804. Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1884, 12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $104 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 1565 bornée par la route St-Jean, la rue Florida, le Chemin de Gentilly, et la rue Lacroix, mesurant 150 pieds de face à la route St-Jean sur 150 pieds de profondeur.

CHAPMAN, CHADWICK—
2349. Pour taxes de ville des années, 1886, $26 26; 1887, 26 26.
Montant à $52 52
Moins $20 16 en à compte pour 1886... 20 16

Balance $32 36
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 7, dans l'ilet No. 219 borné par les rues Joséphine, Dryades, Laurent, et St André, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur.

CAVANAUGH, MATHEW—
2376. Pour taxes de ville des années 1887.
Montant à $8 08
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no. 21 dans l'ilet no 259, borné par les rues Désiré, Elmire, Remparts et St-Claude, mesurant 29 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

DROUILHARD, ATHALIE—
2335. Pour taxes de ville des années 1880, $18 21; 1881, 17 84; 1882, 31 73; 1883, 20; 1884, 20; 1885, 25 40; 1886, 12 6; 1887, 20 20.
Montant à $173 60
Un morceau de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans faisant face au Chemin de Gentilly, mesurant 177 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 350 pieds de profondeur.

DROUILHARD, ATHALIE—
2336. Pour taxes de ville des années 1880, $7 29; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 8; 1884, 8; 1885, 10 16; 1886, 8 06; 1887, 8 08.
Montant à $69 44
Un morceau de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlots Nos 2991 et 3035, borné par la rue Champs-Elysées, le Chemin de Gentilly, les rues Marigny, Mandeville, Pélopidas et Livingston.

DAVIDSON, JOHN—
2967. Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $6 93
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme l'ilet No 655 borné par les rues Saloede Lopez, Gasquet et Palmyra.

DAVIDSON, JOHN—
2968. Pour taxes de ville de l'année 1881.
Montant à $14 27
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme l'ilet no 655 borné par les rues Saloede, Lopez, Gasquet et Palmyra.

DE LIZARDI, M. S.—
2999. Pour taxes de ville des années 1881, $7 14; 1882, 12 70; 1883, 8 00; 1884, 8 00; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $62 16
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 4 à 6 dans l'ilet No. 47, bornés par les rues Forstall, Reynes, Peters et Chartres mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Forstall sur 71 pieds 6 pouces de profondeur.

DUPIERRIS FRANÇOIS—
3024. Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à $79 37
Cinq lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No 459, borné par les rues Reynes, Marais, Urquhart et Forstall, formant l'encoignure des rues Reynes et Marais mesurant 110 pieds de face, à la rue Reynes sur 121 pieds de profondeur et face à la rue Marais.

EDWARDS No 2, MICHAEL—
3417. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 84; 1883, 10 00; 1884, 10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à $76 71
Douze lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, dans l'ilet No 905, bornés par les rues Forstall, Reynes, Remparts et Bourgogne mesurant 319 pieds de face à la rue Forstall sur 71 pieds de profondeur.

FLEMING, J. ou J. F.—
3645. Pour taxes de ville des années 1880, $45 53; 1881, 44 60; 1882, 79 33; 1883, 50; 1884, 50; 1885, 69 85; 1886, 60 60; 1887, 60 60.
Montant à $465 56
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 21, 22 ou 24, dans l'ilet No 54, bornés par les rues Peters, Julie, Commerce et St-Joseph, formant l'encoignure des rues Peters et Julie, mesurant 65 pieds de face à la rue Peters sur 53 pieds 4 pouces de profondeur.

FENWICK ou FINWICK, GEORGE—
3652. Pour taxes de ville des années 1880, $2 64; 1881, 3 57; 1882, 6 35; 1883, 14; 1884, 14; 1885, 17 78; 1886, 14 14; 1887, 14 14.
Montant à $87 62
Deux lots de terre dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et 20 dans l'ilet No 442, bornés par les rues Ursulines, Rendon, l'avenue Hagan, les rues St Jean et St-Philippe, mesurant 71 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

FITZGERALD, GARROTT—
3662. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $40 06
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 507, borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue St-Louis sur 100 pieds de profondeur.

FLORENCE, P. JACOB—
3670. Pour taxes de ville des années 1880, $2 73; 1881, 2 68; 1882, 4 76; 1883, 3 00; 1884, 3 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $35 91
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot no 22 dans l'ilet no 749, borné par les rues Union, Claiborne, Français et Prosper, mesurant 29 pieds de face à la rue Union sur 116 pieds de profondeur.

FAULET, ANN—
3678. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10 10; 1884, 10 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $86 81
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No. 890, borné par les rues Joséphine, Solidelle, St-Bernard et Nouvelle-Orléans, mesurant 162 pieds de face à la rue Joséphine sur 150 pieds de profondeur.

FREY, CHARLES—
3687. Pour taxes de ville des années 1880, $1 12, (spéciale); 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $47 14
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1499, bornée par les rues Français, Hope, Union, Loi formant l'encoignure des rues Français et et Hope, mesurant 128 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur sur la rue Hope.

FILLEUL, ED.—
3710. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $52 08
Sept lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. —— dans l'ilet No. 601 borné par les rues Désiré, Elmire, Villeré et Robertson, mesurant —— pieds de face à la rue Désiré sur —— pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—
3788. Pour taxes de ville des années 1880, $16 39; 1881, 16 06; 1882, 28 58; 1883, 18; 1884, 18; 1885, 22 86; 1886, 18 18.
Montant à $138 07
Un ilot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 2285 borné par les rues St-Antoine, Antonia, Plaisir et Ne Plus Ultra, mesurant 219 pieds de face à la rue St-Antoine sur 231 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—
3789. Pour taxes de ville des années 1880, $10 94; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $104 17
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2289, bornée par l'avenue London, les rues Nlle-Orléans, Plaisir et le Chemin de Gentilly, mesurant 321 pieds de face à l'avenue London sur 326 pieds de profondeur.

FOULON, EUGENE—
3809. Pour taxes de ville des années 1881, $8 03; 1887, 9 09.
Montant à $17 12
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 1030, borné par les rues Antonia, Génie, St-Bernard et Célestine, formant l'encoignure des rues Antonia et Génie, mesurant 159 pieds 10 pouces de face à la rue Antonia sur 158 pieds de profondeur sur la rue Génie.

FORTUNE, J.—
3824. Pour taxes de ville des années 1881, $2 24; 1887, 6 06.
Montant à $8 30
Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14, dans l'ilet No 147, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, mesurant 30 pieds de face à la rue Léonidas sur 120 pieds de profondeur.

FISSE, Mme Jean—
3834. Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à $12 70
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 19, dans l'ilet no. 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Congrès et Indépendance, mesurant 31 pieds de face à la rue Urquhart sur 98 pieds de profondeur.

FRANVILLE, ERNEST—
3829. Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à $9 53
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 9, dans l'ilet No. 755, borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, St-Bernard et Claiborne, mesurant 26 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 81 pieds de profondeur.

FLANAGAN, JAMES C.—
3841. Pour taxes de ville des années 1882, $9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $41 57
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 303, borné par les rues Troisième, St-Patrick, St-David et Quatrième, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 125 pieds de profondeur.

FLEURY, JOHN FURCEY—
3847. Pour taxes de ville des années 1883, $8; 1884, 8; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $46 30
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No. 404, borné par les rues Poydras, Rampart, Prieur et Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Poydras sur 109 pieds de profondeur.

FITCH, Mme JACOB R.—
3857. Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à $15 00
Deux lots de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 22 dans l'ilet No 152, bornés par les rues Magasin, Washington, Camp et Sixième, mesurant 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasin sur 140 pieds de profondeur.

FITCH, JACOB—
3860. Pour taxes de ville des années 1883, $6 00; 1884, 6 06; 1886, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $33 74
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie des lots 1 et 2, dans l'ilet No 91, borné par les rues Bouny, Seguin, Milan et Evalina, mesurant 64 pieds de face à la rue Bouny sur 76 pieds de profondeur.

FOLLIN, ELLEN—
3888. Pour taxes de ville des années 1884, $56 00; 1886, 56 56.
Montant à $112 56
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19, dans l'ilet No 133, borné par les rues Première, Magasin, Constance et Deuxième, mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Première sur 106 pieds de profondeur.

FOLLIN, ELLEN—
3889. Pour taxes de ville des années 1884, $40 00; 1886, 40 40.
Montant à $80 40
Six lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 18 à 23 dans l'ilet No 236 bornés par les rues Magasin, Lyon, Camp et Bordeaux; les lots Nos 18 à 22 formant l'encoignure des rues Magasin et Lyon et mesurant 150 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur; le lot No 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Lyon sur 150 pieds de profondeur.

FOLLIN, ELLEN—
3890. Pour taxes de ville des années 1884, $30; 1886, 30 30.
Montant à $60 30
Cinq lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 5 dans l'ilet No 252, bornés par les rues Camp, Bellecastle, Chestnut et Dufossat, formant l'encoignure des rues Camp et Bellecastle, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 100 pieds de profondeur.

FINK, SUSAN—
3892. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à $76 00
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15 et 16 dans l'ilet No 140, borné par les rues Camp, Philip, Magasin et Jackson, mesurant 65 pieds de face à la rue Camp sur 129 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Camp et Philip.

FOURTON Vve JOHN—
3962. Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à $56 56
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 178, borné par les rues Dumaine, Robertson, Villeré et St-Philippe, mesurant 36 pieds de face, à la rue Dumaine sur 96 pieds de profondeur.

FARREL ou FARRELL, Mme M.—
3995. Pour taxes de ville des années 1886, $7 07; 1887, 7 07.
Montant à $14 14
Un lot de terre, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 88, borné par les rues Water, Milan, Tchoupitoulas et Marengo, formant l'encoignure des rues Water et Milan, mesurant 25 pieds de face à la rue Water sur 112 pieds de profondeur.

FARREL ou FARRELL, Mme M.—
3996. Pour taxes de ville des années 1886, $7 07; 1887, 7 07.
Montant à $14 14
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 24, dans l'ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, Milan, Water et Marengo, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Milan, mesurant 24 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 111 pieds de profondeur.

FINNIE, LOUIS—
4000. Pour taxes de ville des années 1886, $6 06; 1887, 6 06.
Montant à $12 12
Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 24 borné par les rues De Armas, Clinton, Hilary et Ann, mesurant 30 pieds de face à la rue De Armas, sur 105 pieds de profondeur.

FOSTER, JOHN J.—
4028. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $23 23
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet no 284, borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne et Remparts, mesurant 32 pieds de face à la rue Piété sur 115 pieds de profondeur.

FREDERICK, Vve OLIVIA—
4033. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $6 06
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10 ou 16, dans l'ilet No 487, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Solidelle et Joséphine, mesurant 26 pieds de face à la rue Bagatelle sur 110 pieds de profondeur.

FOLWELL, DR J. N.—
4012. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $212 10
Trois lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 25 à 27, dans l'ilet No. 124, bornés par les rues Magasin, Constance, Philip et Jackson, mesurant 90 pieds de face à la rue Magasin sur 158 pieds de profondeur.

FORREST, W. et BLUNT B.—
4052. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $12 12
Un lot de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 33, borné par les rues Ann, Millaudon, Clinton et De Armas, mesurant 30 pieds de face à la rue Ann sur 105 pieds de profondeur.

GLAUDIN, J. G.—
4061. Pour taxes de ville des années 1880, $12 75; 1881, 12 49; 1882, 22 23; 1883, 14.
Montant à $61 47
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No 333, borné par les rues Howard, Terpsichore, Liberté et Felicité, mesurant 32 pieds de face, à la rue Howard sur 97 pieds de profondeur.

GORMAN, Mme PATRICK—
4083. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 10 00; 1885, 12 10; 1887, 10 10.
Montant à $53 14
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 22 ou 5, dans l'ilet No 359, borné par les rues Gravier, Liberté, Howard et Commune, mesurant 31 pieds de face à la rue Gravier sur 100 pieds de profondeur.

GORMAN, Mme PATRICK—
4084. Pour taxes de ville des années 1880, $16 39; 1881, 16 05; 1882, 28 58; 1883, 19 00; 1885, 25 40; 1886, 20 20; 1887, 20 20.
Montant à $144 32
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 30 dans l'ilet No. 402, borné par les rues Locust, Magnolia, Commune et Gravier, mesurant 25 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur.

GORMAN, Mme PATRICK—
4085. Pour taxes de ville des années 1880, $10 92; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1885, 17 78; 1886, 14 14; 1887, 14 14.
Montant à $98 73
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot no 11 dans l'ilet No 483, borné par les rues Commune, Claiborne, Derbigny et Palmyre, mesurant 25 pieds de face à la rue Commune sur 89 pieds de profondeur sur une ligne et 85 pieds sur l'autre.

GORMAN, Mme PATRICK—
4086. Pour taxes de ville des années 1880, spéciale, $2 80; 1881, 14 27; 1883, 16; 1885, 21 80; 1887, 16 16.
Montant à $74 90
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No. 366, borné par les rues Howard, Freret, Perdido & Gravier, mesurant 26 pieds 5 pouces de face à la rue Howard sur 98 pieds de profondeur.

GORMAN, Mme PATR'CK—
4087. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 6; 1885, 10 16; 1887, 8 08.
Montant à $35 05
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 32 ou 31 dans l'ilet No. 306, borné par les rues Freret, Howard, Perdido et Gravier mesurant 26 pieds de face à la rue Freret sur 96 pieds de profondeur.

GUIHAULT, GEORGE—
4100. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 25; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $52 06
Cinq lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet No 394, borné par les rues D'Hémécourt, St-Patrick, le Nouveau Canal et la rue Olympia mesurant comme suit; le lot no 3, 31 pieds de face à la rue D'Hémécourt traversant au Nouveau Canal sur 121 pieds de profondeur sur une ligne et 110 pieds 8 pouces sur l'autre, le lot no 4, 31 pieds de face à la rue D'Hémécourt traversant au Nouveau Canal sur 110 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne et 98 pieds 4 pouces sur l'autre; le lot no 5 31 pieds de face à la rue D'Hémécourt traversant au Nouveau Canal sur 99 pieds de profondeur sur une ligne et 88 pieds 4 pouces sur l'autre; le lot no 6, 31 pieds de face à la rue D'Hémécourt traversant au Nouveau Canal sur 88 pieds de profondeur sur une ligne et 46 pieds 9 pouces sur l'autre, et le lot no 7 formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et St-Patrick et mesurant 69 pieds 6 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur 45 pieds de profondeur sur la rue St-Patrick.

GLEASON, MAT.—
4104. Pour taxes de ville des années 1880, $18 21; 1881, 17 84; 1882, 31 75; 1883, 20 00; 1884, 20 00; 1885, 25 13; 1886, 20 20.
Montant à $156 20
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No. 24, borné par les rues Peters, Commerce Julie et St-Joseph, mesurant 17 pieds de face à la rue Peters sur 120 pieds de profondeur.

GALLAND, NOEL—
4148. Pour taxes de ville des années, 1880, $14 57; 1881, 14 27; 1882, 25 40; 1883, 16 00; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à $132 88
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 ou 12, dans l'ilet No. 356, borné par les rues Prieur, Onzaga, Lapeyrouse et Roman, formant l'encoignure des rues Onzaga et Prieur, mesurant 117 pieds de face à la rue Onzaga sur 120 pieds de profondeur.

GRISWOLD, A. B.—
4156. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $86 81
Dix lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et — dans l'ilet No 446, borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, les rues Orléans et St Pierre, mesurant 306 pieds de face à la rue Rendon sur 114 pieds de profondeur.

GILBERT, Vve ALBERT—
4159. Pour taxes de ville des années 1880, $21 95; 1881, 21 41; 1882, 38 10; 1883, 24; 1884, 24; 1885, 30 48; 1886, 24 24; 1887, 24 24.
Montant à $208 33
Un lot de terre dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet no 122, borné par les rues Bienville, Franklin, Conti et Bienville, mesurant 21 pieds de face à la rue Basin sur 81 pieds de profondeur.

GIQUEL, SUC. de E.—
4163. Pour taxes de ville des années 1880, $6 87; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12 00; 1884, 12 00; 1885, 15 25; 1886, 12 12.
Montant à $87 45
Deux lots de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos. 14 et 15 dans l'ilet no 330 ou 329, borné par les rues Douane, Rocheblave, Dorgenois et Bienville; le lot No 14 mesurant 27 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds de profondeur d'un côté et 106 pieds de l'autre; le lot no 15 formant l'encoignure des rues Douane et Rocheblave et mesurant 45 pieds de face à la rue Douane sur 106 pieds de profondeur sur la rue Rocheblave et 112 pieds de l'autre côté.

GOURDAIN, Mme J. F.—
4171. Pour taxes de ville des années 1880, $40 06; 1881, 35 06; 1882, 63 50; 1883, 40 00; 1884, 40 00; 1885, 50 80; 1886, 40 40; 1887, 40 40.
Montant à $350 84
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 12 dans l'ilet no 343, borné par les rues St-Bernard, Columbus, Marais et St-Claude, mesurant 64 pieds de face à la rue St-Bernard sur 120 pieds de profondeur.

GOURDAIN, Mme J. F.—
4172. Pour taxes de ville des années 1880, $36 42; 1881, 35 66; 1882, 63 50; 1883, 40; 1884, 40; 1885, 50 80; 1886, 40 40; 1887, 50 50.
Montant à $357 20
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme le Gourdain tract dans l'ilet no. 52 A, bornée par la Levée au bois entre lignes parallèles, mesurant le arpent de face à la Levée sur 80 arpents de profondeur.

GLAUDIERE, AUGUSTE—
4174. Pour taxes de ville des années 1880, $7 28; 1882, 12 70; 1884, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $51 72
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no — dans l'ilet no 1209 borné par les rues Champs Elysées, Français, Force et Vertu, mesurant 32 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur.

GRIFFIN, ETIENNE—
4193. Pour taxes de ville des années 1880, $9 20; 1881, 8 09; 1882, 14 29; 1883, 9 00; 1884, 9 00; 1885, 11 43; 1886, 9 09; 1887, 9 09.
Montant à $78 13
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No. 1174, borné par les rues Union, Liberale, Français et Force, mesurant 100 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

GUESNON, B. et F. GUESNON, E. ou BONADE F.—
4220. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 06; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à $52 06
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

GALATAS, VINCENT—
4227. Pour taxes de ville des années 1880, $30 36; 1881, 30 39; 1882, 53 92; 1883, 34; 1884, 34; 1885, 43 18; 1886, 34 34; 1887, 34 34.
Montant à $295 19
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme — dans l'ilet No 1865, borné par les rues Esplanade, Cass, Hooster et le Chemin de Bayou, formant l'encoignure des rues Esplanade et Cass, mesurant 75 pieds de face à la rue Esplanade.

GERARD, CHARLES—
4229. Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881 10 70; 1882, 19 00; 1883, 12 00; 1884, 12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $104 16
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 1 20 et 21 dans l'ilet no 607 borné par les rues Hancock, Delaronde, Trieste et Chartres, formant l'encoignure des rues Hancock et Delaronde et mesurant 108 pieds de face à la rue Hancock sur 117 pieds de profondeur.

GUILLAUME, A.—
4240. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à $76 71
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 14 et 15, dans l'ilet No. 292, borné par les rues Remparts, Barthélémy, Bourgogne et Mazant, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Remparts sur 159 pieds de profondeur.

GUICHARD, ROBERT F.—
4241. Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 10 70; 1882, 12 70; 1883, 8 00; 1884, 8 00; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $69 86
Quatre lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots nos 29, 30, 31 et 32, dans l'ilet no 327, bornés par les rues Andry, St-Claude, Reyné et Remparts, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Andry sur 161 pieds de profondeur.

GUERIN, AUG.—
4242. Pour taxes de ville des années 1880, $14 57; 1881, 14 27; 1882, 25 40; 1883, 16 00; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16.
Montant à $122 72
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 dans l'ilet No. 315, bornés par les rues Mazant, Remparts, Barthélemy et St-Claude, formant l'encoignure des rues Mazant et Remparts, mesurant 92 pieds de face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur.

GALE, J. J.—
4250. Pour taxes de ville de l'année 1880, $6 37; 1881, 6 24; 1882, 11 11; 1883, 7 00; 1884, 7 00; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à $60 75
Deux portions de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme deux portions de terre dans l'ilet No 721, bornées par les rues Prosper, Claiborne, Piété et Désiré, une portion formant l'encoignure des rues Prosper et Claiborne et mesurant 78 pieds de face à la rue Prosper sur 243 pieds de profondeur sur la rue Claiborne, l'autre portion formant l'encoignure des rues Piété et Prosper et mesurant 200 pieds de face à la rue Piété sur 120 pieds de profondeur sur la rue Prosper.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible portion de la dite propriété appartenant au débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans évaluation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent, les dépens et la pénalité.

J. E. HARDY,
Trésorier de la ville.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 14. PARIS.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PRESSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive ;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvania. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, }
Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont entrés et requis par la loi pour le mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 143 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et le numéraire dont il a été disposé pour l'usage des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous avons certifié l'état suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé dans le bureau du Secrétaire d'Etat, à cette même date, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année close le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf dollars, 75 cents	198,689 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, à la même date, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année close le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année close le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année close le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille [illegible]	80,925 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent onze dollars, 62 cents	128,312 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics contre le fonds des Dépenses Judiciaires, pendant l'année close le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir :	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 136 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.	3,185 09
Pour salaires et émoluments dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent quatre-vingt-dix-neuf mille [illegible]	199,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent [illegible] mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	192,426 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, et fait apposer le Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

{ L. S. }

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & Bro., BOULATOUR, MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au

THAPSIA

à la Marque de Hippocrate et Galien

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement assuré des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

ASSURANCES

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 :

Primes sur incendies	$191,282 63	
Primes maritimes	2,481 63	
Primes de rivières	1,250 27	
Total des primes	$195,614 55	
A ajouter : Primes non acquises de 1887	27,146 53	
		$222,761
A ajouter : intérêt, profits et pertes	$36,974 15	
Moins salaires et dépenses générales	12,368 68	
		12,118
Fonds de surplus de 1887		12,367 62
Total		$260,228 60
Pertes payées :		
Sur risques de feu	$71,695 24	
Sur risques maritimes	2,174 79	
Sur risques de rivières	1,300 00	
	$75,270 03	
Compte de réassurance	21,000 00	
Primes retournées et commissions	47,760 96	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et assurances	8,764 48	
		164,565 20
Produit brute		$105,873 40
Réservé pour primes non expirées	$44,609 49	
Pertes non payées	11,587 50	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888	15,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	15,000 00	
Fonds de surplus, 1888	24,476 66	
	$105,873 40	$105,873 40

ACTIF

Effets reçus pour primes	$217 02
Primes en voie de collection	27,466 80
Primes maritimes (dépôt de 1éme)	22,375 00
Billets hypothécaires	5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, de ville et bons divers	109,020 00
Actions de banques, d'assurances et autres	21,575 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autre propriété foncière	69,519 34
Mobilier de bureau et accessoires	4,667 44
Argent comptant et en banque	19,137 00
	$299,372 00

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,609 49
Pertes non payées	11,587 50
Dividende payable janvier 1889	15,000 00
Fonds de surplus, 1888	24,476 66
	$299,672 00

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

(Signé) E. SUBERBIE, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 10 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 06, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. SUBERBIE,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. B. MERILH,
F. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. B. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	C. B. FISCHER,

GEO. LIEDLEIN.

12jan—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit :

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS [le dimanche et le mercredi exceptés] à l'arrivée du train de 4heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Bechtel's landing :

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8h. A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix [aller et retour] pour toutes les localités, ces jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agents.

14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 août
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 17 août.
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 24 août

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine ....$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.

Deuxième classe $60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 14 août, à 5 P. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants :

KNICKERBOCKER, HUDSON,
GUERNANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble.

[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. CT.

Passage—Cabine $40
Entrepont 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m	No2 Fast mail 4:00p.m
No3 Express 5:45p.m	No4 Express 8:00a.m
No5 Baton Rouge accommodation 10:10a.m	No6 Baton Rouge accommodation 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et quatre endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR., à Memphis avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets 61 rue St-Charles.

P. R. ROGERS,	E. F. REYNOLDS,
Agt. gén.-pass.	Commercial Agent.
S. W. HOW,	A. M. COOKE,
Agent gén. p. pass.	Ass. G. M.
Memphis, Tenn.	Nlle-Orléans, Lne.

4 nov—

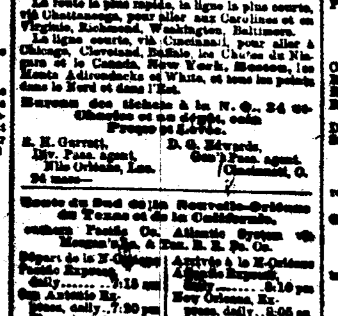

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 coin Chartres et au dépôt, coin Press et Levée.

R. H. Garratt,	D. G. Edwards,
Div. Pass. Agent,	Gen'l Pass. Agent,
Nlle Orléans, Lne.	Cincinnati, O.

24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans Pacific Express, daily ...... 9:15 am	Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, daily ...... 8:10 pm
San Antonio Express, daily...7:20 pm	New Orleans Express, daily...9:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA 3E REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bureau : 105 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements où règne [illegible] 7juil—2m

Avis.

A. SIMON, le Commerçant, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

AGENTS locaux pour le Chloro-Naphtoleum sont demandés. Bureau, 50 Dumaine, coin Decatur. 7 juillet—2m

---

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirant le 31 décembre 1888 :

Primes reçues :		
Sur risques de feu		$320,148 00
Sur risques de marine		2,249 54
Sur risques de rivière		4,604 72
		$334,002 26
A ajouter, primes non acquises de 1887		60,695 00
Primes totales		$395,297 26
A ajouter, intérêts et profits et pertes		12,896 94
Revenu		$408,194 20
A déduire, pertes payées :		
Sur risques de feu	$90,845 65	
Sur risques de marine	1,136 97	
Sur risques de rivière	747 51	
Total des pertes payées	$92,730 13	
Retour de primes et annulations	4,471 44	
Commissions	26,296 00	
Réassurances	19,260 00	
Taxes et Licences	4,126 66	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	31,347 54	
Déboursés		$178,182 28
Surplus		$230,081 30
Primes non acquises de 1888	$60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées	22,000 00	
		82,716 00
Bénéfice net		$139,315 00

ACTIF.

Argent en caisse	$63,273 00
Dépôt au trésor de l'Etat de Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	11,762 00
$10,000 bons des Etats-Unis à 4%	12,760 00
$125,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	125,550 00
$60,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	62,440 00
Primes en voie de recouvrement	12,301 00
Prêts sur hypothèque	37,884 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,422 01
Actions et autres valeurs	12,144 33
Mobilier et installations de bureau	2,500 00
Total	$375,197 44

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE G. AMBRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $39,315 00, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1889.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888 :

Primes d'incendie	$311,423 43	
Primes de rivières	34,789 95	
Primes maritimes	9,579 31	
Primes non acquises 31 décembre, 1887	78,737 07	
		$434,529 76
A déduire—		
Primes non acquises 31 décembre, 1888	$85,501 39	
Primes remboursées	20,191 86	
Réassurances	29,519 52	
Commissions	24,005 65	
		160,216 37
Primes nettes acquises		$174,282 41
A ajouter intérêts		36,993 97
Total des recettes		$310,276 38
Moins—		
Pertes par le feu, payées	$70,302 69	
Pertes de rivière payées	3,142 50	
Pertes maritimes payées	8,548 65	
Pertes non ajustées et non échues	32,351 40	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	41,977 07	
		156,327 38
Profits nets		$153,948 00
A ajouter, gains de profits et pertes		8,300 00
		$162,316 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$178,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	146,536 00
Actions de banques et autres	138,360 00
Billets à recevoir	21,433 21
Argent comptant	33,047 37
Propriété foncière	25,000 00
Primes en voie de collection	34,391 06
	$582,613 51

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	85,501 39
Réservé pour pertes non payées	32,351 40
Réservé pour banques non payées dans d'autres Etats	300 00
Dividendes	13,750 00
Surplus	156,119 72
	$582,613 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. }

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 11me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888 "CINQ POUR CENT", second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de laisser $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Sentell,	Walter C. Flower,
I. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	A. Eimer,
H. Landry,	J. M. Walsh,
Chas. Holloway,	Z. S. Waterman,
F. J. Odendahl,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Wheeler,	A. M. Silbernagel,
J. M. Frankenbush,	A. G. Lobdell,
Simon B. Marx,	Lloyd R. Coleman,
P. J. Cockburn,	G. Hernandez,
H. T. Cottam,	G. Hoyer,
J. A. Bienvenu,	J. A. C. Wadsworth,

A. M. Bienvenu.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$382,069 82
Sur les risques de rivière	12,207 05
Sur les risques de mer	14,861 05
	$427,136 96
A ajouter : Primes non acquises de 1887	88,557 73
Total des primes	$515,694 69
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	24,529 51
Revenu total	$540,144 14
A déduire : Pertes payées—Sur risques d'incendie	$159,702 03
Sur risques de rivière	2,309 51
Sur risques maritimes	6,717 77
Total pertes payées	$168,729 31
Primes remboursées, et annulations	48,138 01
Réassurances	35,744 51
Commissions	54,065 75
Taxes et licences	5,930 13
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnies, d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	27,944 05
Total des débours	$346,070 28
Surplus	$194,473 86
Distribué comme suit :	
Réservé pour risques non expirés	$108,453 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,000 37
Profits et pertes	42,840 00
	$194,473 86

ACTIF

A la valeur du marché :	
Argent en banque	$68,192 29
Argent au bureau	14 36
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	32,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, (coupons)	132,600 00
$60,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,300 00
$20,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	24,650 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	20 00
50 actions de la N.O. Warehouse Co	385 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	56,760 14
Mobilier, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$456,095 00

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 60
Dividendes non réclamés	2,350 00
Réservé pour risques non expirés	108,453 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,000 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,130 96
	$456,405 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus et représenté sincèrement l'actif tel qu'il existe.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. T. MENGE, J. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,288 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	S. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	J. G. Ernst,
M. Frank,	J. T. Menge,
M. Schwabacher,	J. Lamberton,
E. Milliken,	Wm H. Dunbar,
Adolph Meyer,	A. Baldwin,
Joseph David,	A. Barbarin,
D. A. S. Vaught,	E. H. Carrere,
T. J. Woodward,	A. J. Gasquet,
William Mehle,	Frank Roder,
Leslie Bush,	Frank Barker,

Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendie	$348,630 43	
Primes sur les risques de rivière	28,191 74	
Primes sur les risques de mer	4,156 01	
Primes non expirées de 1887	81,037 31	$461,066 49
Moins, primes non expirées de 1888		81,138 36
		$382,535 14
A AJOUTER.		
Recouvres et intérêts	$31,744 35	
Loyers	966	$ 32,729 35
		$382,264 50
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,000 36	
Pertes sur les rivières	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,415 77	
Commissions et réassurances	78,134 84	
Taxes et dépenses	21,331 69	
Réservé pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$347,510 30
Profits nets		$ 30,754 16

La Compagnie possède l'actif suivant :

	1888.
$167,000 Bons consolidés Cremons Ex	$157,040 00
Argent en banque	148,148 88
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	53,280 00
Propriété foncière (Bâtisse ou est située la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,200 00
Primes en voie de perception	41,062 52
Total	$450,300 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurance de la Home, déclarent solennellement, ainsi que l'exige la loi, qu'ils déclarent que l'exposé ci-dessus est une copie conforme des registres.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
R. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.

19janv—1mde JAMES FAHEY, Notaire.

FEUILLETON.

No 9. Commencé le 2 août.

DEUX SŒURS

PAR ANDRE THEURIET.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII

(Suite.)

Pendant le souper auquel Claudia se résigne à assister, Françoise resta rêveuse et taciturne, tandis que sa sœur, l'examinant à la dérobée, cherchait à deviner sur sa figure si elle avait pu rencontrer Maurice. La pauvre Claudia était dans les transes. Elle ne respira librement que lorsqu'elles se trouvèrent enfin seules dans leur chambre.

—Tu l'as vu? demanda-t-elle impétueusement.

—Oui.

—Ah! comment as-tu si bien pu dissimuler à souper?.... Tu étais impénétrable et j'ai cru que tu n'avais pas réussi.... Il me semble que si j'avais été à ta place, mes yeux auraient tout lu sur ma figure.... Dis-moi vite comment cela s'est passé!

—Je l'ai instruit de tes chagrins et il m'a promis d'être sage et de bien réfléchir.... Ce n'est pas tout!.... Il va réfléchir et j'ai consenti à aller demain chercher sa lettre à la cathédrale.

Claudia sauta au cou de Françoise et l'embrassa :—Ah! Fanchon, tu es la meilleure des petites sœurs.... Je t'adore!.... Maintenant, continua-t-elle en se blottissant auprès d'elle au bord du lit, répète-moi encore tout ce qu'il t'a [illegible] en détail....

IX

La vaste nef de la cathédrale s'obscurcissait déjà sous un ciel pluvieux et crépusculaire, quand Françoise vint s'agenouiller sur une des chaises qui garnissaient les bas côtés. Le jour terne tombant des larges verrières prenait des tons vaporeux ; une brume fine comme de la cendre veloutait les sculptures de la chaire et du banc d'œuvre ainsi que les ciselures des grilles ; au fond, le maître-autel se noyait dans une buée grise d'où émergeait seul distinctement le mince élancement des cierges. Quelques dévotes éparses, prosternées sur leur chaises, se montraient de loin en loin, formes noires confuses, et semblaient dans la nuit commençante des taches d'ombre plus opaques. On ne s'apercevait de leur existence qu'en entendant çà et là le cliquetis sec d'un chapelet ou une toux discrètement contenue.

Bien qu'elle fût agitée par des appréhensions faciles à concevoir et bien qu'elle tressaillît nerveusement au moindre bruit, Françoise trouvait néanmoins une secrète douceur à ses émotions toutes nouvelles pour elle.—L'attrait du danger bravé, l'attente de Maurice qui allait venir, anxieux lui aussi et palpitant, lui donnaient une indéfinissable angoisse voluptueuse. Dans l'arrière-fond de son cœur elle gardait toujours un souvenir très vif du plaisir goûté dans la traversée des rapins du Grand-montoir, lorsqu'elle cheminait appuyée au bras du jeune professeur. Ce rendez-vous au fond de la cathédrale à demi envahie par la nuit ressemblait aux imaginations avec son faux-semblant d'aventure amoureuse. La possibilité de devenir la rivale de sa sœur ne lui entrait pas distinctement dans l'esprit, mais le mystère et l'étrangeté de la situation caressaient en elle de sourds désirs de tendresse. A dix-huit ans les jeunes filles pensent à l'amour, même quand elles n'ont pas d'amoureux ; chez celles qui ont beaucoup d'imagination, ce besoin d'aimer s'évapore innocemment en rêves romanesques; mais lorsqu'elles sont, comme Françoise, à la fois positives et passionnées, cette préoccupation de l'amour se satisfait à moins bon marché. Il leur faut un objectif plus précis et plus sincère. Cette satisfaction, Françoise la trouvait en partie dans les émotions du rôle qu'elle avait accepté. Cette correspondance clandestine, cette attente périlleuse à l'ombre d'un pilier d'église, exhalaient une troublante odeur qu'elle respirait comme pour son propre compte et qui lui montait à la tête.

A un certain moment, elle entendit le battant de la porte d'entrée s'ouvrir, puis retomber lourdement; des pas légers se dirigèrent de son côté et elle eut un frisson délicieux en devinant que Maurice s'approchait d'elle. Le jeune homme, en effet, arrivait près de la chaise et s'arrêtait à contempler les lignes onduleuses et souples du corps de Françoise, penché sur le dossier du prie-Dieu. Elle tourna la tête à demi; en une seconde, il fut près d'elle et s'agenouilla sur une chaise voisine.

—Je vous ai fait attendre?

—Non, murmura-t-elle, avec un vague désir de lui être agréable.

—Voici ma lettre, reprit-il.

Françoise avait dénoué ses mains et laissé tomber un de ses bras le long de la chaise; elle sentit ses doigts froids par ceux de Maurice qui cherchaient sa main à tâtons. Il y déposa une enveloppe pliée de façon à former un très petit volume.—Prenez, ajouta-t-il, donnez ce billet à Claudia avec l'assurance de ma profonde tendresse... Insistez pour qu'elle me réponde... Et maintenant, merci et adieu.., Sortez pendant que je vais m'enfoncer dans l'ombre des bas côtés...

Il se leva et disparut derrière les piliers, tandis que Françoise, avec un battement de cœur, glissait le billet dans son corsage, entre la chair et le corset.

Lorsque Claudia remonta pour le souper, sa sœur lui fit d'un clignement d'yeux la rassurer sur la réussite de sa mission. Aussi, pendant tout le repas, la jeune fille montra-t-elle une sérénité et un épanouissement qui parurent de bon augure à l'oncle César. En sortant de table, il emmena Prosper Baduel dehors et, tout en se promenant avec lui au bord du Thiou, il chargea de lui mener de l'aprés-midi:

—Vois-tu, lui dit-il, elle a quitté ses grands airs et elle commence à s'amadouer. La fermeté de sa mère produit de l'effet; il n'y a rien de tel que l'énergie pour avoir de ses caprices de petites filles.

L'oncle César n'avait jamais rien compris au caractère de sa nièce, et, comme tous les gens têtus et bornés, il prenait volontiers ses désirs pour la réalité; mais Prosper était plus clairvoyant et moins prompt à s'abuser. Il hocha sceptiquement la tête :

—Ne cherchez pas à me leurrer, patron, répondit-il; surtout ne violentez pas Mlle Claudia. Plutôt que de la voir m'épouser par force, je préfère devenir raisonnable et me résigner.

—Je te défends de te résigner! s'écria impérieusement César; patiente seulement; elle y viendra, te dis-je, elle y viendra!....

A dix heures, Mme Tavan, fatiguée de sa journée, fit signe à ses filles qu'elles pouvaient monter se coucher. Dès qu'elles eurent fermé au verrou la porte de leur chambre, Françoise tira de son corsage le billet de Maurice.

—Tiens, dit-elle à Claudia, voici ce qu'il m'a remis pour toi.

La jeune fille saisit la lettre, la déplia vivement et la parcourut d'abord d'un regard avide.

—Viens, murmura-t-elle ensuite à Françoise, en lui prenant affectueusement la taille et en l'asseyant avec elle au bord de sa couchette, je n'ai rien de caché pour toi et nous pouvons lire sa lettre ensemble.

Alors, l'une contre l'autre, les deux têtes penchées et se touchant, elles savourèrent de compagnie les phrases délicatement tournées de ce billet qui flairait une suave odeur de tendresse et de fidélité.—Après des protestations d'amour immuable et persévérant, la lettre se poursuivait ainsi :

"Je ne partage pas complètement votre avis, chère bien-aimée, au sujet de la conduite à tenir envers vos parents. Si je m'abstenais désormais de me présenter chez vous, jamais l'air de me douter de ce qui s'est passé, tandis que je suis censé l'ignorer. En ne me voyant plus revenir, on pourrait croire que j'ai été prévenu par quelqu'un et on ne manquerait pas de vous soupçonner. Non, quoi qu'il m'en coûte, j'irai dimanche rendre visite à M. César et à Mme Tavan, et je me laisserai congédier par eux. Soyez persuadée que je serai prudent et que je me munirai pour cette entrevue d'une provision de patience et de déférence respectueuse. Mon amour-propre en sera un peu mortifié, mais qu'est-ce que cela auprès de vos chagrins?.. La seule chose que je vous demande comme compensation, c'est de ne pas me priver de vos nouvelles. Vous pouvez m'écrire sans danger au Marquisat, où je demeure. Votre excellente et charmante sœur mettra votre lettre à la poste, et puisqu'elle veut bien continuer à être bonne pour nous, elle viendra chercher la mienne, lundi, vers cinq heures, au jardin public... C'est à quelques pas de votre maison et à cette heure-là, le jardin est absolument désert.... Je l'attendrai dans le massif qui fait face à l'île des Cygnes...."

—Non, s'écria Claudia en s'interrompant, je ne peux pas consentir à cela!... Ce serait t'exposer et te compromettre, Fanchon, et je m'en voudrais toute ma vie!.... Je lui écrirai que c'est impossible.

Mais Françoise insista pour qu'on accédât cette consolation à Maurice.

—Laisse donc, insista-t-elle, le bateau rentre à Annecy à cinq heures et demie, et si on me rencontre, j'aurai l'air de quelqu'un qui va chercher un paquet ou donner une commission au pilote.... L'endroit est parfaitement choisi, au contraire, et je ne courrai aucun risque.... D'ailleurs, tu ne peux pas refuser cela à ce pauvre garçon, et toi-même, que deviendrais-tu, disqualifiée dans le magasin, sans avoir de temps à autre une lettre pour te remonter?....

Après avoir, deux jours auparavant, hésité à se charger d'un premier message pour Maurice, c'était Françoise maintenant qui devenait téméraire et plaidait pour que la correspondance continuât. Sans trop s'en rendre compte, elle prenait goût à ces dangereuses équipées qui lui donnaient des émotions jusque-là inconnues. Claudia, plus réfléchie et déjà plus expérimentée, aurait dû s'apercevoir de ce brusque revirement et s'alarmer de la chaleur avec laquelle sa jeune sœur prenait parti pour M. Tournyer, mais l'égoïsme de l'amour l'aveuglait. Elle ne vit dans le zèle ardent de Françoise que le bon vouloir d'une amitié fraternelle; elle céda à ses exhortations et passa une partie de la nuit à répondre à Maurice.

Elle lui écrivit une longue lettre très tendre, où elle le remerciait de lui garder fidèlement son amour et où elle le louait de ses sages résolutions au sujet de la conduite à tenir avec Mme Tavan et l'oncle César.

"Vous m'avez donné là, mon ami, lui disait-elle, une nouvelle preuve de la délicatesse de votre cœur. Oui, vous avez raison, vous ne devez pas vous abstenir de rendre une dernière visite à ma mère et à mon oncle. C'est bien à vous d'avoir senti que si vous vous éloigniez brusquement, c'est moi qui serais soupçonnée de vous avoir prévenu! Seulement, pauvre ami, vous allez être soumis à une désagréable épreuve, car mes parents sont très montés contre nous. Quand vous viendrez à la maison, tâchez que ce soit un dimanche, à l'heure où nous serons aux vêpres. De cette façon, vous ne trouverez que mon oncle. Quelque rude que soit son accueil, je vous en prie, restez calme et niez tout. S'il vous accuse d'être la cause de l'échec de M. Baduel, détrompez-le hardiment. Reniez-moi, je vous y autorise. Qu'importe que les autres croient que je vous suis indifférente, pourvu que nous nous aimions bien tous deux, dans le fond de notre cœur!.... Plus tard, quand l'orage sera apaisé, nous nous dédommagerons en montrant notre tendresse à toute la ville, en pleine cathédrale, le jour où l'on bénira enfin notre mariage...."

Le lendemain, Françoise jeta cette lettre à la poste, et, le dimanche, à l'heure des vêpres, Maurice, très calme en apparence, mais non sans éprouver un désagréable tremblement intérieur, se rendit à la maison du Fil de la Vierge. Ainsi que l'avait prévu Claudia, M. César Dumoulin était seul au logis. A peine le professeur eut-il mis le pied dans la salle à manger où l'oncle César lisait son journal que celui-ci, rouge comme un coq, se précipita vers lui :

—Monsieur, dit-il en lui empoignant le bras, votre conduite a été indigne.... Regardez bien cette porte que nous avons eu le tort de vous laisser franchir, c'est la dernière fois qu'elle s'ouvrira pour vous!....

—Monsieur Dumoulin, repartit Maurice, je ne vous comprends pas.... De quoi suis-je coupable?

—Vous osez faire l'étonné!.... Après avoir abusé de notre hospitalité pour détourner ma nièce Claudia de ses devoirs!....

—Permettez-moi de vous demander, monsieur, sur quelles preuves repose cette accusation?

—Sur quelles preuves? s'écria l'oncle César très échauffé, puis il s'arrêta court, ne trouvant rien de bien topique pour étayer ses allégations.... Hé! mille tonnerres, n'est-ce point parce qu'elle s'est entichée de vous que Claudia vient de refuser le mari que je lui ai proposé?

—Avez-vous interrogé Mlle Claudia et a-t-elle confirmé ces singulières suppositions?

—Non, répondit César interloqué par le sang-froid du professeur, mais quelle autre raison aurait-elle de repousser un parti très convenable?

—Vous me faites beaucoup d'honneur, monsieur, en me croyant capable d'être un obstacle à vos projets.... Mais vous vous trompez absolument.

—C'est possible, grommela M. Dumoulin, néanmoins deux sûretés valent mieux qu'une.... Nous ne voulons pas que ma nièce devienne la femme du premier venu, et je suis chargé par Mme Tavan, ma sœur, de vous prier de cesser vos visites.

—Les prières de Mme Tavan sont des ordres pour moi, répliqua brièvement Maurice, et je n'ai qu'à m'incliner, quels que soient mes regrets.... Je vous salue, monsieur Dumoulin.

—Serviteur, monsieur!.... Il se moque de moi, pensait l'oncle César, furieux de n'avoir pu exhaler sa colère avec plus de virulence.... Mais j'en suis pour ce que j'ai dit : c'est ce joli parleur qui est la cause de tous nos tracas!

Pendant ce temps, Maurice descendait l'escalier et se dirigeait tout pensif vers son logement situé au Marquisat, en dehors de la ville. Encore qu'il eût fait bonne contenance devant M. Dumoulin, il n'en était pas moins mortifié de la façon peu cérémonieuse dont il avait été éconduit. Cette blessure d'amour-propre l'irritait contre l'impertinence du mercier et le prédisposait à envisager sous des couleurs très noires les complications qui allaient naître d'une situation fausse. Le positivisme et les appréhensions de l'universitaire perçaient à travers les sentimentalités de l'amoureux, comme les fonds noirois d'une vieille peinture reparaissent sous la couche trop mince d'une peinture neuve.—L'humiliant congé que venait de lui signifier M. César ne resterait certainement pas ignoré; le bruit s'en répandrait par la ville et viendrait peut-être aux oreilles de ses supérieurs. Cela jetterait sur lui un ridicule et une défaveur préjudiciables à ses projets ambitieux. Il plochait à ce moment son agrégation et sollicitait d'être chargé de cours au lycée de Grenoble afin de pouvoir mieux préparer son concours. Il comptait, une fois agrégé, aborder l'épreuve du doctorat et arriver ensuite à se faire attacher à une faculté. Mais une mauvaise note, un rapport malveillant de l'inspecteur d'académie, pouvaient faucher en herbe ces beaux rêves d'avenir, et voilà à quoi l'exposait le fâcheux dénoûment de ses relations avec la famille Tavan. A la vérité, il avait comme compensation l'amour de Claudia; mais la jeune fille, maintenant séparée de lui et chambrée dans le magasin du Fil de la Vierge, résisterait-elle à l'épreuve de l'isolement? Ses résolutions ne faibliraient-elles pas, et en supposant qu'elles se maintinssent toujours fermes, Claudia aurait-elle la force d'imposer sa volonté à sa mère et à son oncle?....

Tout en ruminant ces réflexions ambrées, Maurice Tournyer avait dépassé la porte de son logis; laissant derrière lui les murs de l'hôpital, il s'était dirigé sur les pentes de Le Puya, jusqu'à une châtaigneraie qui domine le lac.—Le paysage automnal, teint de toutes les nuances du jaune, de l'orangé et du brun sauve; la vue du lac bleu où se reflétaient ces teintes dorées, le rassérénèrent un peu. L'air transparent, réchauffé par un soleil d'octobre tiède, enveloppait d'une caresse les sommets déjà neigeux, les bois à demi effeuillés, l'eau calme et lisse où des barques manœuvrées à la rame, des yoles à voile triangulaire, glissaient gaîment. Au loin, du côté de Veyrier, le bateau à vapeur redescendait en laissant à l'arrière une molle traînée de fumée blanche.—Maurice trouva un charme apaisant à cette châtaigneraie solitaire, dont les feuilles mortes jonchant le sol rendaient un bruit soyeux à mesure que les pieds s'y enfonçaient. L'endroit était peu fréquenté; on ne risquait guère, surtout en semaine, d'y rencontrer des fâcheux, et le professeur regretta de ne pas l'avoir indiqué à Claudia, de préférence au jardin public, pour le rendez-vous assigné à Françoise.

Sous la pacifiante influence de cette journée de fin d'automne, la pensée de Maurice revenait maintenant à Claudia avec une douceur attendrie.—Elle l'aimait, elle souffrait à cause de lui; ne devait-il pas à son tour tenir en profonde et lutter avec persévérance contre les obstacles qui se dressaient entre elle et lui? Il avait désiré l'amour de Mlle Tavan; sûr maintenant de le posséder, n'était-il pas tenu de tenter le possible et l'impossible pour qu'elle devînt sa femme? Reculer, par peur de quelques ennuis, n'était ni viril ni généreux. D'ailleurs, s'il craignait que l'isolement n'affaiblît les résolutions de son amie, le meilleur moyen de lui donner du courage ne consistait-il pas à la convaincre de sa persévérante tendresse? En dépit de la séparation, si elle sentait Maurice toujours aimant et prêt à lutter, elle puiserait dans ce sentiment une nouvelle force pour résister aux intimidations et aux menaces. Dans dix mois, elle serait majeure et devant sa volonté énergiquement manifestée les parents auraient beau se gendarmer, la crainte d'un esclandre les forcerait à capituler....

Maurice rentra chez lui et, pour se dégourdir à ces propres yeux de ses hésitations peu héroïques, il écrivit à Claudia une lettre où il mit toute la sensibilité de son cœur, toute la chaleur de son imagination caressante.

(A continuer.)